

COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 25 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-cinq du mois de février à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom¹ et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

Présents : Mmes BLANDIN Emilie, BUTTIGIEG Auréline, DEBEAUNE Valérie, DEJEAN-AGRON Marie, DIMBERTON Marie, DUROUX Nadine, FAUVEY Audrey, FRAPPET Martine, GAUTHIER Sophie, GRAPIN Annick, GROSS Stéphanie, JAEGER Claire, JAILLET Françoise, LAGUT Jocelyne, LAMBERT Caroline, LARUE Anne, MALOIS Jessica, MOREL Martine, POULARD Magalie, THEVENET Catherine, TISSERAND Patricia, MM BADET Guillaume, BENARD Théo, BERNARD Éric, BESSON Stéphane, BLANC Éric, BOILLET Stéphane, BRAUD Benjamin, CABUT Jérôme, CAMUS Denis, CHASSERY Robert, CLERC Jean-Yves, CLERC Christian, COLIN David, COUCHOUX Éric, DAVID Frédéric, DONGUY Roger, DUBOIS Claude, FARIA Xavier, GALOPIN Christophe, GAUTHIER Bernard, GELOT Jacques, GROS Stéphane, LABOURIAUX Daniel, LAURENCY Didier, MALIN Jacky, MARICHY Patrick, MASSOT Denis, MERLIN Denis, MOREY Pascal, PERRET Michel, PIRAT Daniel, POUSSIN Luc, PUTIN Daniel, SERRAND Franck, VADOT Anthony, VITTAUD Jean-Pierre, WITMANS Matthijs.

Excusés (représentés par) : Mmes BAILLET Pascale (CLERC Christian), BLANCHARD Karine (POULARD Magalie), BOISSOT Agnès (COLIN David), BONIN Sylviane (POUSSIN Luc), CHAUSSAT Virginie (FARIA Xavier), COLIN Christelle (MALOIS Jessica), DA SILVA Mariana (FRAPPET Martine), GUIGON Martine (PERRET Michel), LACROIX MFOUARA Béatrice (BOILLET Stéphane), PUGEAUT Angéline (PUTIN Daniel), RODOT Nelly (CHASSERY Robert), MM BORNEL Daniel (VADOT Anthony), CAUZARD Philippe (JAEGER Claire), CHAMBON Dominique (DIMBERTON Marie), GONTCHARENKO Alain (BLANC Éric), MEUNIER Stéphane (CABUT Jérôme), TABOURET Christophe (MALIN Jacky), VICCHIO Stéphane (THEVENET Catherine), VIVANT Jérôme (BADET Guillaume).

Excusés non représentés : Mmes BEY Sandra, COUILLEROT Chantal, KOCKELBERGH Suzanne, PATEY Nadège, VIAL Audrey, WILLAUER Françoise, MM COULON Jean-François, FERRE Jérémy, PERNIN Philippe, PILLON Christophe.

Absents : Mme VINCEROT Béatrice, MM BERTHET Franck, BEY Pascal, COLIN Jean-François, MORAND Johan, MORAND Stéphane, REBOULET Jean Michel.

Présents : 58 - excusés ayant donné pouvoir : 19 (77 votants) - excusés : 10 - absents : 7.

Délégués en exercice : 94.

Assistait à la réunion : Mme Florence Therat responsable prévention / communication au SIVOM et Bruno La Fay, directeur du SIVOM.

Convocation du 17 janvier 2022.

Début de séance à 18 H 35.

L'ordre du jour est le suivant :**A) SIVOM**

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 12 octobre 2021
- 2) Décisions du président (camion Renault)
- 3) MAJ du tableau des effectifs
- 4) Délibération d'autorisation de convention au président

B) SIREN

- 5) Tarification de la redevance des particuliers
- 6) Tarification de la redevance des Professionnels et des gros producteurs professionnels
- 7) Participation de Cuisery pour la mise en place de conteneur aériens pour le recyclable
- 8) Point sur la mise en place des bacs jaunes
- 9) DOB SIREN

C) SPANC

- 10) MAJ pénalités SPANC
- 11) DOB SPANC
- 12) Questions diverses

Monsieur le Président propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- 1) Demande de subvention DETR pour l'aménagement de la déchèterie de Cuiseaux.
- 2) Demande de subvention à l'ADEME pour une étude.

Le comité syndical accepte à l'unanimité d'ajouter ces deux points.

A) SIVOM :**- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 29 juin 2021 :**

Monsieur le Président donne connaissance du compte rendu de l'assemblée du 29 juin 2021.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ce compte rendu.

- 2) Décisions du président :

Monsieur le président a conclu les marchés suivants :

- Fournitures d'un camion BOM 2022 :

- Lot 1 : Châssis cabine : BERNARD TRUCK Bourgogne SAS - 14, rue René Cassin - 71380 Saint Marcel pour 79 900 € Ht avec reprise d'une BOM pour 25 000 €

- Lot 2 : Benne à ordures : FAUN Environnement - 625, rue du Languedoc - 07500 Guilhaumand Granges pour 97 585 € HT.

- 3) MAJ du tableau des effectifs :

Monsieur le président propose de transformer le poste d'agent administratif à temps non complet à 80% en poste à temps complet.

Le comité syndical accepte cette modification à l'unanimité.

- 4) Délibération d'autorisation de convention au président :

Monsieur le Président expose qu'une convention avait été établie avec l'ALCG, l'association en charge de la recyclerie.

Le SGBRB qui gère le bâtiment et dont M. Clerc est président a décidé de mettre fin au bail à titre gratuit de l'ALCG au 31 janvier 2022. Dans le même temps, M. le président propose de rompre la convention signée avec l'ALCG pour la reprise de matériaux en déchèterie.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser M. le président à signer toute convention et toute demande de rupture de convention avec tout organisme amené à intervenir en déchèterie dans le domaine de la revalorisation des déchets.

B) SIRED**- 5) Tarification de la redevance des particuliers :**

Monsieur le Président expose que suite à la réorganisation des tournées (changement de tournées et de fréquence) avec passage une semaine sur deux pour la collecte de la poubelle grise et une semaine sur deux de la poubelle jaune pour 46 communes et pour Louhans une collecte par semaine de la poubelle grise et une semaine sur deux de la poubelle jaune, il convient de mettre à niveau la redevance pour qu'à service identique il y ait une redevance identique.

Monsieur le président expose la méthode utilisée pour cette refonte de la redevance des particuliers. Elle sera assise sur une part fixe par foyer correspondant aux charges fixe du SIVOM et sur une part variable par usager, proportionnel au nombre d'usagers dans le foyer.

Soit :

		2022 Tarif particuliers			140,66	
Coefficient multiplicateur pour Louhans : 1,36						
fixe	0,7	C 0,5 gris + C 0,5 jaune			140,66	
volume	0,15	NOMBRE DE TAUX DE BASE PAR FOYER				
Nombre de foyers		FIXE	VOLUME	TOTAL	HT	TTC
5059	Foyer 1 pers	0,7	0,150	0,850	119,56	131,52
6641	Foyer 2 pers	0,7	0,300	1,000	140,66	154,73

1855	Foyer 3 pers	0,7	0,450	1,150	161,76	177,93
1829	Foyer 4 pers	0,7	0,600	1,300	182,86	201,14
718	Foyer 5 pers et +	0,7	0,750	1,450	203,96	224,35
624	Cas particulier	0,5		0,500	70,33	77,36
1837	Résidence secondaire	0,7	0,300	1,000	140,66	154,73
		Louhans-Châteaurenard			C 1 gris - C0,5 jaune	
		NOMBRE DE TAUX DE BASE PAR FOYER				
		FIXE	VOLUME	TOTAL	HT	TTC
1521	Foyer 1 pers	0,952	0,150	1,102	155,01	170,51
1135	Foyer 2 pers	0,952	0,300	1,252	176,11	193,72
291	Foyer 3 pers	0,952	0,450	1,402	197,21	216,93
185	Foyer 4 pers	0,952	0,600	1,552	218,30	240,13
79	Foyer 5 pers	0,952	0,750	1,702	239,40	263,34
	Cas particulier	0,5		0,500	70,33	77,36
	RS	0,952	0,300	1,252	176,11	193,72
	Groupés C0,5					
129	1 ramassage 1 personne fac. groupée	0,35	0,150	0,500	70,33	77,36
53	1 ramassage 2 personnes fac. groupée	0,35	0,300	0,650	91,43	100,57
22	1 ramassage 3 personnes fac. groupée	0,35	0,450	0,800	112,53	123,78
12	1 ramassage 4 personnes fac. groupée	0,35	0,600	0,950	133,63	146,99
	groupés Louhans				0,00	
68	1 ramassage 1 personne fac. groupée	0,476	0,150	0,626	88,05	96,86
2	1 ramassage 2 personnes fac. groupée	0,476	0,300	0,776	109,15	120,07
0	1 ramassage 3 personnes fac. groupée	0,476	0,450	0,926	130,25	143,28
0	1 ramassage 4 personnes fac. groupée	0,476	0,600	1,076	151,35	166,49
22060				Total redevance HT	3 198 748	

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver le nouveau calcul de la redevance pour 2022.

Le taux présenté ici de 140,66 € HT sera définitivement validé avec le vote du budget en février.

Ce taux de base multiplié par le coefficient total du foyer (part fixe + part variable) donne la redevance annuelle hors taxe. Ce, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

- 6) Tarification de la redevance des Professionnels et des gros producteurs professionnels :

Monsieur le Président expose que suite à la réorganisation des tournées (changement de tournées et de fréquence) et à la refonte de la tarification des particuliers, le taux de base qui jusqu'ici était le même pour les particuliers et les professionnels doit être voté spécifiquement pour les professionnels.

Monsieur le Président propose la grille de tarification suivante :

Tarif 2022 professionnels

Campings		142,00	2022	2021,00
-----------------	--	---------------	-------------	---------

ADRESSE	COEF	Tarif en € HT	ttc	ttc
Camping Louvarel	24,00	3408,00	3748,80	3157,66
Camping Le Miroir	2,83	401,86	442,05	386,01
Camping Cuisery	5,28	749,76	824,74	720,19
Camping vareennes saint Sauveur	2,20	312,40	343,64	300,08
Camping Brienne	1,14	161,88	178,07	155,50
Camping Condal	2,34	332,28	365,51	319,18
Camping St Vincent	2,43	345,06	379,57	331,45

Etablissements éducatifs

ADRESSE	COEF	Tarif en € HT	TTC	TTC
CAT de Montret	2,00	284,00	312,40	975,26
Centre EDEN	1,71	242,82	267,10	233,24

Facturation mairies

Nombre d'habitants	COEF	Tarif en € HT	TTC	TTC
≤ 500 hab	1,00	142,00	156,20	136,40
500 hab< <1000hab	3,00	426,00	468,60	409,20
1000 hab< <2000hab	6,00	852,00	937,20	818,40
2000 hab< <3500 hab	10,00	1420,00	1562,00	1364,00
> ou = 3500 hab	28,00	3976,00	4373,60	3819,20
Commune de Louhans	Défini chaque année par délibération en fonction des quantités.			

Facturation grandes surfaces et entreprises

Nom du gros producteur professionnel	COEF	Tarif en € HT	TTC	TTC
SALMON EST	2,00	284,00	312,40	1227,60
Transport Prudents	2,50	355,00	390,50	3946,05
Crèche Hola Kid	5,00	710,00	781,00	682,00
la Granges rouge	9	1278,00	1405,80	1227,60

Professionnel par catégories

Facturation par catégories socio-professionnelles.

NOM	COEF	Tarif en € HT	TTC	TTC
Pro avec bac 360 litres	4	568,00	624,80	517,04
Professions libérales, Administrations,	1,00	142,00	156,20	136,40
Gîte indépendant	1,00	142,00	156,20	136,40
Gîte dans la résidence principale	0,50	71,00	78,10	68,20
Chambre d'hôte dans la résidence principale	0,50	71,00	78,10	68,20

Artisans, commerçants, Pharmacies, Banques, Assurances de 1 à 3	1,25	177,50	195,25	170,50
Artisans, commerçants, Pharmacies, Banques, Assurances de 4 à 10	1,75	248,50	273,35	238,70
Artisans, commerçants, Pharmacies, Banques, Assurances > 10	2,50	355,00	390,50	341,00
Entreprise comptant de 1 à 3 personnes (1 patron et 2 salariés)	1,25	177,50	195,25	170,50
Entreprise comptant de 4 à 10 personnes (1 patron et 9 salariés)	1,75	248,50	273,35	238,70
Entreprise comptant plus de 10 personnes (1 patron et au moins 10 salariés)	2,50	355,00	390,50	341,00
Personne exerçant seule une activité à domicile : EX : - Assureur - courtiers - Prestataire administratif - Transporteur avec 1 seul véhicule	0,75	106,50	117,15	102,30
Holding / SCI / Sociétés financières, sans salarié ou dans les locaux d'une autre société	0,00	0,00	0,00	0,00
Informaticiens sans magasin ni atelier	0,75	106,50	117,15	102,30
Forains et commerçants non sédentaires soumis au droit de place, commerçants ambulants	0,50	71,00	78,10	68,20
Auto-entrepreneur artisan travaillant seul	1,25	177,50	195,25	170,50
Commerce de bouche	2,00	284,00	312,40	272,80
Bars, alimentation générale	2,00	284,00	312,40	272,80
Grands restaurants > 20	4,00	568,00	624,80	545,60
Petits restaurants ≤ 20	2,00	284,00	312,40	272,80
Grands hôtels restaurants > 8 chambres	6,00	852,00	937,20	818,40
Petits hôtels restaurants ≤ 8 chambres	4,00	568,00	624,80	545,60
Hôtels	3,00	426,00	468,60	409,20
Exploitant agricoles	1,5	213,00	234,30	204,60
les professionnels de santé regroupés en maison de santé ou maison médical sont facturés au coefficient de 0,5 par professionnel. La facture, sera, selon le mode de gestion de l'établissement de regroupement, soit envoyé à chaque professionnel soit envoyé à l'établissement de regroupement qui gère la structure pour l'ensemble des professionnels.				
Toute association , qui occupe un local propre de façon régulière et/ou a du personnel salarié, dont la REOM n'est pas acquittée par la commune d'accueil, sera facturée au taux de 1, comme les administrations et les professions libérales. Le but non lucratif d'une association n'étant pas en soi une raison de non production de déchets.				

Monsieur le Président propose le taux de 142 pour le calcul de la redevance des professionnels.

Pour les professionnels ou les communes qui souhaiteraient continuer à bénéficier d'un passage hebdomadaire pour les OMr, dans la mesure où le SIVOM donne son accord (en fonction de la faisabilité) le tarif de base sera multiplié par : 1,36 (comme pour Louhans)

D'autres professionnels sont pesés et facturés en fonction du poids d'ordures ménagères collectés.

La redevance était pour ces gros producteurs calculée en multipliant le tonnage par 190 €.

Le coût de traitement des OMr progressant de 15% sans que le SIVOM n'y ait aucune prise, le tarif 2022 proposé par tonne sera de 220 € HT

La tarification proposée est la suivante :

Nom	Adresse	CP	Ville	Poids estimé pour 2022 (pesée 2021)	Redevance 2022
C H de la Basse Mâconnière	350, Avenue F Point - CS 50098	71500	LOUHANS Cedex 2	127 000	27 940,00
EHPAD les Bords de Seille	99, rue de l'Hôpital	71290	CUISERY	56 000	12 320,00
EHPAD de Frontenaud	Château des Crozes	71580	FRONTENAUD.	42 500	9 350,00
EHPAD de Cuiseaux	1, rue du Repos	71480	CUISEAUX	40 000	8 800,00
Maison de Retraite La Louhannaise	Place Aristide Briand	71500	LOUHANS	40 000	8 800,00
Maison Pernet	1, rue du Capitaine Vic	71500	LOUHANS	31 600	6 952,00
EHPAD de Romenay	Le Champ du Four	71470	ROMENAY	29 000	6 380,00
Restaurant Mac Donald	1135, rue des Sables	71500	BRANGES	26 650	5 863,00
Magasin ATAC	99 Rue du Guidon	71500	LOUHANS	19 500	4 290,00
Clinique la Varenne	460, rue Centrale	71480	VARENNES SAINT SAUVEUR	16 700	3 674,00
Camping de Louvarel	Louvarel	71480	CHAMPAGNAT	16 000	3 520,00
Lycée Henri Vincenot	26, Montée Saint Claude	71500	LOUHANS	15 000	3 300,00
Carrefour Contact	Champ Bressan	71470	ROMENAY	14 000	3 080,00
Laboratoire AAC	Rue des Frères Lumière / L'Auporetin	71500	LOUHANS	11 200	2 464,00
Foyer des Cordelier	17, rue des Cordeliers	71500	LOUHANS	11 000	2 420,00
Brasserie de l'Europe	2, Grande Rue	71500	LOUHANS	10 500	2 310,00
Chafinelle / Coccinelle	100, route de Beaurepaire	71580	SAVIGNY EN REVERMONT	10 000	2 200,00
Collège les Dîmes	145 Rue de Wachenheim	71290	CUISERY	9 600	2 112,00
Magasin COLRUYT	37 Rue des Tonnettes	71290	CUISERY	9 000	1 980,00
Clinique Le Gouz	15, route de Sornay	71500	LOUHANS	8 900	1 958,00
Station d'épuration de Cuiseaux	Route de Dommartin	71480	CUISEAUX	8 800	1 936,00
Magasin SPAR	7, Place de la Libération	71500	LOUHANS	8 600	1 892,00
La Mère Jouveceau	26 Rue Lucien Guillemaut	71500	LOUHANS	8 200	1 804,00
Magasin ALDI	Rue de Branges	71500	LOUHANS	7 800	1 716,00
Lycée Professionnel Privé de la Bresse	1600, Avenue Ferdinand Point	71500	LOUHANS	7 400	1 628,00
Collège Roger Boyer	6, Rue des Écoles	71480	CUISEAUX	7 300	1 606,00
La Cuisine de Jacquotte	7, Rue du Jura	71500	LOUHANS	5 300	1 166,00
Foyer d'accueil de Reuille	Chemin de Reuille	71480	CUISEAUX	4 800	1 056,00
Clinique vétérinaire du Colombier	86, rue du Jura	71500	LOUHANS	4 600	1 012,00
MOWI	Rue du Bois Bernoux	71290	CUISERY	4 000	880,00
Docteur Leheis / Dentiste	2, rue de Beaufort	71500	LOUHANS	3 800	836,00
Les animaux des petits Bois	555 route des Petits Bois	71580	SAGY	3 800	836,00
Courtieux Alimentation	3, Place de la Gare	71480	VARENNES SAINT SAUVEUR	2 800	616,00
UNITEX service France SAS	ZA de Milleure, 4 Bois de	71480	LE MIROIR	1 400	308,00

	ban				
SPA Beaurepaire	595 Rue du Muguet	71580	BEAUREPAIRE EN BRESSE	4 500	990,00
Résidence les Ecureuils	8, Chemin du Pérou	71480	CUISEAUX	3 200	704,00
Maison santé	2, Chemin du Pérou	71480	CUISEAUX	4 300	946,00
Pizzeria Rimini	1, place occidentale	71470	ROMENAY	5 500	1 210,00

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à appliquer la facturation 2022 comme proposée ci-dessus avec un taux différencié pour les professionnels. Pour 2022 ce taux est fixé à 142 € HT.

- 7) Participation de Cuisery pour la mise en place de conteneurs aériens pour le recyclable :

Le centre-ville de Cuisery présentant les caractéristiques d'une ville ancienne avec des rues étroites était collectée en sacs jaunes pour le recyclable. La commune misant sur l'activité touristique et rencontrant des problèmes de propreté publique a demandé à ce que les ordures ménagères résiduelles soient collectées en points d'apport volontaire, comme au centre de Louhans ou encore de Cuiseaux. Au moment de la conteneurisation de l'ensemble des usagers en bac à recyclable, la commune a jugé opportun de demander la collecte des déchets recyclables en points d'apport volontaire pour le centre-ville. Le coût de la mise en œuvre des points d'apport (les conteneurs à recyclable) est plus élevé que le coût des bacs individuels qui auraient été mis en place. Aussi est-il demandé à la commune de participer à hauteur de ce surcoût, soit :

Coût des 196 bacs qui auraient dû être mis en place : $22,20 \times 196 = 4351,20$ € HT

Coût des conteneurs à recyclable : 5070 € HT

Participation de la commune : $5070 - 4351,20 = 718,80$ € HT soit 862.56 € TTC.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à facturer la somme de 862,56 € à la commune de Cuisery pour la mise en œuvre des PAV à recyclable.

- 8) Point sur la mise en place des bacs jaunes :

Florence Therrat qui organise de la distribution des bacs fait le point sur la distribution et certaines règles pour la collecte (cf. document joint).

- 9) DOB SIRED :

Monsieur le Président donne les grandes lignes du compte administratif et des résultats de 2021. Il expose les orientations possibles pour le budget 2022. (Cf. note jointe).

Le comité syndical débat sur ces orientations.

- 10) Demande de subvention DETR pour l'aménagement de la déchèterie de Cuiseaux :

Monsieur le Président expose que l'Etat est susceptible de nous aider dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2022 pour la réalisation du projet d'aménagement de la déchèterie de Cuiseaux.

Réaménagement de la déchèterie de Cuiseaux

Coût des Travaux : 250 000 € HT

Maîtrise d'œuvre et divers : 20 000 € HT

Montant total : 270 000 € HT

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention DETR 2022.

- 11) Demande de subvention à l'ADEME pour une étude :

Monsieur le Président expose que l'ADEME peut nous aider à la réalisation d'une étude pour la mise en œuvre de la redevance incitative au SIVOM.

Le montant d cette étude est estimé à 25 000 €

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention de l'ADEME à hauteur de 70% des dépenses engagées.

C) SPANC**- 12) MAJ pénalités SPANC :**

Monsieur le président expose que par délibération du 12 octobre 2021 il a été décidé :

Concernant les tarifs applicables à compter du 15 octobre 2021 :

- La pénalité pour non réalisation de travaux obligatoires après-vente sera de 1363,65 € HT soit 1500,02 € TTC.

Monsieur le Président propose pour des raisons pratiques de modifier cette phrase comme suit :

Concernant les tarifs applicables à compter du 15 octobre 2021 :

- La pénalité pour non réalisation de travaux obligatoires après-vente sera de 1363,64 € HT soit 1500,00 € TTC.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à modifier la délibération du 12 octobre comme proposé ci-dessus.

- 13) DOB SPANC :

Monsieur le Président donne les grandes lignes du compte administratif et des résultats de 2021. Il expose les orientations possibles pour le budget 2022. (Cf. note jointe).

Le comité syndical débat sur ces orientations.

- 4) Questions diverses :

La prochaine assemblée, avec notamment le vote du budget se tiendra le 22 février à 18 h 30 à la salle du Marais.

La séance est levée à 21 H 00.

Le Président du SIVOM.

Christian CLERC.

